

Bulletin 2025

Vany – Villers l'Orme



Chers Amis,

J'ai le plaisir de vous annoncer, à ceux qui ne le sauraient pas encore, qu'une troisième association est née dans la commune ;

La « machine à Lulu » créée par Gérard Bertrand de Villers l'Orme. En effet, le Graouly géant qui a fait une entrée fracassante à Metz le 14 juillet est son œuvre ! Avis aux amateurs...

Avec les deux autres associations existantes F.E.P Vany et Vivre à Vany, voilà une nouvelle occasion de « faire ensemble ».



2024 a été marquée dans notre commune par les travaux d'enfouissement des lignes Télécom et HTA rue du rondeau, de tous les réseaux secs rue du Château ; (il ne subsiste actuellement aucun réseau aérien dans la commune). Notons aussi la réfection des enrobés rue principale et rue du Château, divers aménagements sécuritaires (miroir, plots de balisage, barrières, marquage au sol...) et le reprofilage du ruisseau en bas de Vany (une 2ème phase est imminente).

Vany-Villers l'Orme est déclarée « Commune ambadrice du don d'organe » et nous sommes fiers de soutenir ce message d'espoir.

Nous avons toujours de nombreux sujets préoccupants comme l'école intercommunale, des projets ambitieux ou plus modestes (toujours à l'échelle de nos moyens, selon les subventions récoltées) comme la voie douce le long de la route métropolitaine, les travaux de restaurations de la chapelle, une aire de jeux Clos de Mossire et bien entendu la question du devenir du bâtiment de la mairie. Comme vous le savez, il n'est pas aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Nous allons rapidement statuer sur un projet.

C'est avec fierté que nous regardons les réalisations de ces cinq dernières années, malgré un climat capricieux, la crise du covid et les restrictions budgétaires. Nous sommes restés soudés et volontaires, pour avancer ensemble et faire de notre village un lieu où l'humain est au cœur des préoccupations et le bon vivre une évidence.

Merci à mon conseil municipal, à Elodie notre secrétaire de mairie, aux associations, et à vous tous qui faites ce que nous sommes avec une énergie débordante et un enthousiasme sans failles.

Ce n'est plus la période des vœux, j'ai envie de vous dire comme Jacques Brel : « je vous souhaite des rêves à n'en plus finir, et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns »

Bien cordialement,

Vincent



Heures d'ouvertures de la Mairie

Mardi : de 10h00 à 12h00

Elodie ADAM : Secrétaire de Mairie

Samedi : de 10h00 à 12h00, avec permanence du Conseil Municipal
Sur RDV avec le Maire ou les Adjointes en dehors de ces heures.

Pour contacter la Mairie

10 Rue Principale 57070 Vany
mairie.vany@orange.fr
09 67 12 83 70 (avec répondeur)

Le site internet de la commune

L'actualité de la commune, au fil de l'eau :
www.vany.fr

Panneau Pocket

"L'application mobile d'informations et d'alertes n°1 en France avec plus de 12 500 collectivités équipées. Mairies, Gendarmeries, Intercommunalités, Ecoles, RPI des enfants, Syndicats des eaux ... les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. Votre population reçoit en temps réel les notifications des actualités de leur territoire : **c'est l'information qui va vers l'habitant !**"



Assistantes Maternelles & Micro-crèches

Madame Céline FUHRMANN – Chemin de la Vignotte

Madame Jocelyne TSHITOKO – Rue Notre Dame de la Salette

Madame Valérie NOËL – Rue de Nouic

Madame Katia WATRINET – Rue du Rondeau

Madame Cécile DIEUDONNÉ – Chemin de la Vignotte

Micro-crèche « Des Racines et des Ailes » – Lotissement les Jardinaux

Numéros importants

Médecin de garde – 0820 33 20 20

SAMU – 15

POLICE GENDARMERIE – 17

POMPIERS – 18

Appel d'urgence européen – 112

Infirmières : Fabienne DARQUES – 03 87 76 78 26

Aurélia GALL – 03 87 76 78 26

Nicole FEUILLET – 06 40 12 26 05



Un défibrillateur externe mural est disponible sur la façade de la Mairie.



La commune de Vany est rattachée à la Brigade de Gendarmerie d'Ennery – 03 87 77 91 02

La Vie de notre commune en 2024



Naissances

Aliénor LEGARDINIER, le 11/06/2024 à Peltre

Zoé ANDRES, le 01/10/2024 à Peltre

Defne HEMMER, le 09/12/2024 à Peltre

Elio KÖRÜKCÜ, le 19/10/2024 à Peltre

Jules NURET, le 27/10/2024 à Metz

Zoé

Mariages à Vany

Claire GINTZBURGER & Florian JACQUIN, le 06/07/2024

Lucile AUBRY & Julien DUBILLARD, le 06/07/2024



Claire et Florian



Lucile et Julien

Nouveaux arrivants

FAMILLE BAYKAL, 24, rue de Nouic

FAMILLE BERGER / VIZE, 14, rue de Nouic

FAMILLE BRZOWSKI / MARTIN, 27, rue du Clos

FOYER FREMINET, 17, rue du Clos

FAMILLE HUBERT / WILHELM, 7, rue du Château

FAMILLE KÖRÜKCÜ / CRETEAU, 20, rue de Nouic

FAMILLE LAFON / LALLEMENT, 19, Entre Deux Villes

FAMILLE PEZZI / SACCO, 21, rue Principale

FAMILLE SCHMITT / PENNERAD, 1, rue de Nouic

Ils nous ont quittés

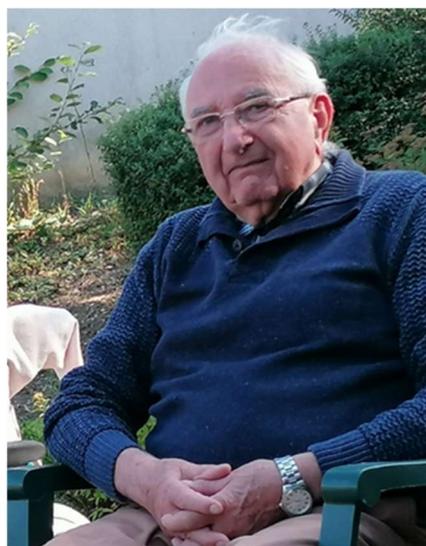


Bernard CAPLIEZ, décédé le 04/02/2024 à Vany

Armand LORRAIN, décédé le 09/07/2024 à Ars-Laquenexy



Bernard CAPLIEZ



Armand LORRAIN

Nous ne les oublierons pas ...

Comptes-Rendus des Conseils Municipaux

CR du 15 février 2024 :

- Convention de déneigement et de salage avec la commune de Saint-Julien-lès-Metz
- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Avis communal sur le plan de secteur qui la concerne.
- Demande de subvention au titre du dispositif PLUSSUR pour la sécurisation des accotements de la M69C (ex-RD69c)
- Remboursement de la facture d'impression des bulletins municipaux 2024

CR du 4 avril 2024 :

- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du résultat
- Vote des taux 2024
- Attribution de subvention 2024
- Vote du budget 2024

CR du 6 juin 2024 :

- Contrat de maintenance pour le défibrillateur
- Contrat de maintenance et de protection informatique
- Demande de subvention au titre du dispositif PLUSSUR pour la mise en sécurité de la M69c
- Demande de subventions pour le projet piste cyclable reliant Villers l'Orme à Vany
- Demande de subventions pour la création d'une aire de jeux au Clos de Mossire

CR du 6 juin 2024 suite :

- Adhésion à des groupements de commandes permanents à la carte avec l'Eurométropole de Metz
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'Eurométropole de Metz

CR du 29 août 2024 :2023

- Convention de partenariat avec l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - Accompagnement numérique sur mesure
- Instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- Déménagement de la mairie dans l'ancienne école communale
- Demande de subventions pour les travaux de réfection de la chapelle
- Création d'un service intercommunal de police
- Institution du permis de démolir
- Convention de prestations de services entre Vany et Metz Métropole
- Adhésion contrat d'assurance risques statutaires - CDG57
- Motion pour revoir la politique de transport scolaire à la pause méridienne
- Remboursement des frais engagés par Monsieur le Maire pour l'achat de tables et bancs

CR du 16 octobre 2024 :

- Répartition du produit de la location de la chasse communale
- Colis des aînés 2024
- Demandes de subvention pour les travaux de la chapelle
- Répartition du produit de la location de la chasse communale
- Colis des aînés 2024
- Demandes de subvention pour les travaux de la chapelle
- Prévoyance - mise à jour obligation de la participation employeur
- Répartition du temps de travail des agents
- Contrat de dératisation
- Approbation du rapport de la CLECT
- Convention entretien voirie avec l'Eurométropole de Metz – avenant
- Accompagnement SAREEM - bâtiment mairie

CR du 12 décembre 2024 :

- Rétrocession « Clos de Mossire »
- Rétrocession « Les Jardinaux »
- Avis sur la modification du périmètre de protection des 3 Vallées
- Avis sur le projet de PLU de Charly-Oradour
- Demande de subventions travaux Chapelle – modification du plan prévisionnel de financement
- Remboursement Leroy Merlin des frais engagés par Madame Christine Desgorces

Infos Pratiques

Tous les Comptes Rendus des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site internet de VANY : www.vany.fr
Onglet : **Conseil Municipal**

Sanctuaire Notre Dame de la Salette à Villers-l'Orme

Tout commence ce **19 septembre 1846**, lorsque deux jeunes bergers savoyards racontent leur apparition de la Vierge Marie à La Salette, petit Village montagnard près de Grenoble.

Cinq ans plus tard, l'Eglise reconnaît officiellement le caractère miraculeux de cette apparition.

S'en suit alors un engouement extraordinaire dans tout le pays et des lieux de pèlerinage dédiés à la Sainte Vierge sont quasiment pris d'assaut.

A Villers-l'Orme, avait été édifée au **15^{ème} siècle** une petite chapelle dont on peut encore voir quelques vestiges, à côté des marronniers, notamment la porte d'entrée et une ouverture néogothique ouvragée.

Elle était dédiée au Saint Esprit et en 1856 le curé d'alors y avait fait installer une statue de la Vierge de la Salette en pleurs.

Bien vite les pèlerins affluèrent en nombre et l'édifice devint vite trop étroit. C'est alors qu'une riche famille du village décida d'offrir un terrain au Conseil de Fabrique de la paroisse pour y édifier un sanctuaire digne de ce nom et capable d'accueillir dignement les pèlerins.

On raconte à ce sujet que madame de Faultrier, propriétaire de ce terrain, était originaire de la région de Grenoble, et avait fait vœu à la Vierge Marie de construire une Chapelle si son fils survivait d'une grave maladie

C'est ainsi qu'en **1867** démarra l'édification de la chapelle telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui. L'affluence des pèlerins s'intensifia, et les recettes également, ce qui permit la commande d'une très belle statuare à un sculpteur local, Émile Collin, célèbre dans la région pour avoir réalisé de nombreuses œuvres religieuses et funéraires (dont les spécialistes estiment que celles de Villers-l'Orme sont les plus réussies).

Plus tard, en **1955** fût construit l'autel extérieur en collaboration avec les gens de la paroisse. On peut y admirer de jolies fresques retraçant l'apparition et qui ont été rénovées il y a quelques années.

Malheureusement et comme un peu partout l'engouement des fidèles s'est émoussé et les cérémonies qui y sont encore organisées suscitent de moins en moins de fidèles.

Mais l'édifice, bien qu'entièrement restauré en **1993** par l'association "**Les amis de la Salette**" souffre de graves dommages.

Entre l'enduit du plafond qui s'est effondré, la zinguerie percée, et surtout le Calvaire qui menace de s'effondrer, les travaux de restauration s'avèrent colossaux.

C'est à quoi se sont attaqués le Conseil de Fabrique et la Commune de Vany pour conserver cet inestimable patrimoine.





Un appel aux dons a été lancé par le Conseil de Fabrique en décembre auprès des habitants de la paroisse de Faily qui a rencontré un succès inespéré.

En effet plus de **15 000 euros** ont été collectés et le Conseil de Fabrique tient à remercier les plus de 100 généreux donateurs qui y ont participé.

Nous rappelons qu'il est toujours possible de faire un don, ouvrant droit à 66% de crédit d'impôt, en déposant un chèque à l'ordre du **Conseil de Fabrique de Faily**,

à poster ou à déposer chez le Président Jean Marc LEROY au 8 rue de la Fontaine à 57640 Faily, ou dans la boîte aux lettres du trésorier,

Jean-Pierre COTTEL 14 rue Notre Dame de la Salette à Villers-l'Orme.

Merci

Le mot des Associations

2024 fut une année ensoleillée avec des températures tout à fait respectables à chaque activité organisée par notre association. Du coup, beaucoup de membres et de nouveaux arrivants ont répondu présents pour célébrer chacune d'elles.

Tout commença par une après-midi détente le 04 mai, avec son succès habituel et au cours de laquelle, les participants ont pu s'affronter au city-stade dans la bonne humeur, faire une marche à travers les chemins communaux ou encore s'adonner à quelques parties de pétanque sur un terrain nettoyé en partie par nos jeunes adhérents pour l'occasion (merci encore une fois à cette belle équipe).

Puis vint l'heure du vide-greniers annuel le 15 juin, qui remporta encore une fois une belle réussite, Aussi bien par son nombre d'exposants, et de chineurs, le tout accompagné par une équipe de bénévoles Formée principalement de jeunes adhérents comme depuis quelques temps maintenant.



La fête, (qui n'a plus grand-chose à prouver depuis longtemps) se déroula le 30 juin avec une équipe (de plus en plus jeune) d'une efficacité et d'une motivation remarquées et enviées par d'autres associations et représentants de villages alentours.

Elle fut un réel moment de retrouvailles et de convivialité où beaucoup de fidèles, de connaissances, amis, collègues, qui aiment s'y donner rendez-vous afin de partager cette journée unique (d'après eux) jusqu'à la tombée de la nuit.



Le 1 septembre, rendez-vous immanquable avant la rentrée scolaire, notre méchoui fût encore une fois cette année un moment très riche en partages, échanges et bonne humeur entres amis et voisins.

Après un bon repas, certains ont pu beloter sous le chapiteau dressé pour l'occasion dans la cour de L'ancienne école, alors que d'autres se sont retrouvés pour quelques parties de pétanque sur un Terrain remis en état pour l'occasion.

D'ailleurs à ce sujet, j'en profite pour remercier tous ceux qui m'ont accompagné dans ce projet, en particulier Olivier et la société WH, pour la mise en œuvre, le prêt d'engins et le don de matériaux.

Je profite pour remercier aussi l'association Vivre à VANY, avec qui nous avons organisé la tournée Halloween (tant attendu par les enfants) le 31 octobre et le conseil municipal pour son goûter préparé pour égayer cette belle soirée déguisée.

Avec les plus petits, l'année se clôtura avec le passage de St Nicolas le 07 décembre au foyer afin de
Partager un petit repas juste avant les fêtes de fin d'année. Encore une fois joie et bonne
ambiance
Étaient au rendez-vous.



Comme chaque année, un petit rappel sur le fonctionnement de l'association :

Nous avons choisi d'être affilié à une fédération nationale (Familles Rurales en ce qui nous concerne)
Et vendons une carte de membre à 22€, par an et par foyer (quel que soit le nombre de personnes
Demeurant dans l'habitation) :



Le foyer d'éducation populaire ne fait aucun bénéfice sur la vente de cette carte ; elle permet à chaque adhérent d'être assuré lors des manifestations organisées par l'association, notamment en cas d'accident et peut donner accès aux activités « famille rurale » que d'autres villages proposent ; elle est proposée chaque année aux habitants pendant un délai de deux mois.

Bien évidemment tout nouvel habitant qui souhaite adhérer après la période de vente, ou qui souhaite tout simplement découvrir l'association, sera reçu comme tout membre déjà affilié et pourra prendre sa décision l'année suivante.
Merci au conseil municipal qui depuis des années déjà, nous permet d'insérer ces quelques lignes dans ce beau bulletin et pour son soutien.

L'association et moi-même souhaitons vous retrouver au plus vite,

À très bientôt.

Le Président

Hervé RUFF



FEP Vany Villerslorme





Chers adhérents, chers amis, Chers habitants de Vany.

Le climat et les événements socio-politiques de l'année ont été éprouvants. Heureusement, les Jeux Olympiques et la reconstruction de Notre Dame de Paris ont apporté un peu de chaleur dans les cœurs et les esprits. Tous ces événements ont fait de 2024 une année historique.

Pour l'association Vivre à Vany, tout cela n'a eu qu'un impact limité, et nous avons maintenu une belle dynamique.

- En mars, nous nous sommes réunis pour notre Assemblée Générale autour du thème de l'Irlande. Celle-ci a eu lieu le 15 mars, deux jours avant la St Patrick.

- À Pâques, le lièvre est passé pour la deuxième fois à Notre-Dame de la Salette.

- Début avril, l'esprit olympique soufflait déjà et a entraîné VAV à la Carlésienne : l'association y était représentée par un petit groupe d'adhérents qui s'était mobilisé pour la sympathique course nature de Charly-Oradour.



- Pour la première fois nous avons organisé, le dimanche 28 avril, un troc aux plantes.

- En mai, notre pique-nique à la ferme s'est enrichi d'une surprise : un karaoké qui a révélé nos talents de chanteurs !



- En septembre, nous avons mis à l'honneur notre patrimoine communal pour la quatrième année consécutive.

- En octobre, nous avons organisé un atelier de découpe de citrouilles et nous avons participé au défilé d'Halloween.

- En novembre, nous avons partagé un moment convivial aux Ecuries du Léon pour déguster le Beaujolais Nouveau.

- Enfin, en décembre, nous avons organisé comme chaque année notre rendez-vous de Noël au village, un temps fort pour partager en famille et entre amis la magie de Noël.

L'association a également soutenu des causes qui lui tiennent à cœur en faisant un don pour la création de l'association de parents d'élèves de l'école de la fontaine et un autre pour la rénovation de Notre Dame de la Salette.

Alors que nous élaborons notre programme pour 2025, nous avons déjà imaginé des surprises pour Pâques et pour notre événement annuel « Noël au Village ».

Au nom de tous les membres du comité, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette année 2025 et j'espère vous retrouver très vite pour continuer à bâtir de nouveaux projets ensemble !

Franck Dieudonné
Président de l'association
Vivre à Vany



Retrouvez-nous sur Facebook
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100067158187944>



vivreavany@gmail.com



Une troisième association a vu le jour fin 2023 à Vany, « *La Machine à Lulu* »

Avec notre incroyable, notre incomparable, notre irremplaçable **GEGE**

« le 14 juillet dernier, les Messins ont eu la surprise de voir débarquer un Graouilly monumental dans les rues du centre-ville.

Il a suffi d'un peu d'ennui à Gérard Bertrand pour se mettre en tête de créer un Graouilly à l'image des Machines de l'Île de Nantes.



Après avoir réuni toute une équipe sous l'association la Machine à Lulu, et suite à dix mois de travail : le résultat a été plus que concluant. Gégé a fait le spectacle à Metz avec son Graouilly mécanique géant.

L'inventeur se souvient avec émotion : « quand j'ai vu la foule qui attendait, j'ai trouvé ça incroyable, j'avais les poils ; »

Le labeur de Gégé s'est matérialisé avec une première version du Graouilly, aux mécanismes déjà complexes, Voici ses caractéristiques actuelles : »

Sources LorraineActu

- Sa tête tourne à 180 degrés, se lève et se descend.
- Sa gueule s'ouvre.
- Ses oreilles bougent.
- Ses paupières s'abaissent séparément.
- Son cou peut bouger verticalement.
- Ses pattes bougent pour créer une impression de marche.
- Ses ailes se déploient et peuvent battre.
- Sa queue bouge.
- Il peut cracher de l'eau.
- Il peut souffler de la fumée.
- Il est équipé d'une sonorisation à plus de 1 000 watts.



Consultation locale de la population

Nous vous avons consulté en ce début d'année pour obtenir votre avis sur le choix de notre projet de future mairie.

En effet, le bâtiment actuel n'est plus adapté pour accueillir convenablement nos concitoyens ; aucun accès pour les personnes en situation de handicap ; passoire énergétique ; manque de confort ; vétusté des installations.

Pour rappel les cinq projets immobiliers présentés :

- 1°) Construction d'un bâtiment accessible PMR mixte, mairie et salle communale sur le parvis de l'ancienne école
- 2°) Transformation de l'ancienne école en mairie
- 3°) Construction d'un bâtiment accessible PMR, mairie et salle communale sur les Hauts de Vany
- 4°) Projet de construction d'un bâtiment Mairie/maisons séniors sur le parvis de l'ancienne école
- 5°) Réhabilitation du bâtiment actuel de la mairie aux normes PMR.

Vous avez été très nombreux à vous mobiliser pour cette consultation et nous vous en remercions chaleureusement. Nous sommes extrêmement fiers d'avoir mener cette opération, qui est un bel exercice de démocratie, et qui est inédit dans notre beau village (depuis l'adhésion à CA2M).

Beaucoup d'entre vous, nous ont félicité, et ont été heureux de nous donner votre avis.

D'autres, ont critiqué notre « amateurisme » ; il est vrai que nous n'avons pas fait appel au cabinet MacKinsey ; qu'effectivement, nous connaissons quelques « à peu près », mais nous sommes simplement animés par notre enthousiasme et notre volonté de travailler avec nos concitoyens.

Une initiative externe et personnelle de consigne de vote par courriel dont l'objectif était d'influencer, voire d'infantiliser les gens, a été particulièrement critiquée et malheureuse. Nous le déplorons.

Nous rappelons également que contrairement à ce qu'un article de Metz Métropole prétend, la salle polyvalente de Chieulles n'est pas une salle **intercommunale** ; elle n'appartient qu'à la commune de Chieulles et n'est gérée que par cette dernière, comme celle de Vrémly qui appartient et est gérée par la commune de Failly.

La Commune de Vany, ne possède que son bâtiment « le Foyer » d'une contenance d'accueil d'une quarantaine de personnes pour organiser les anniversaires, les communions ; son utilisation et sa gestion sont tenues par le FEP.

Bref l'opération a été semée d'embûches, mais nous sommes fiers et heureux de l'avoir lancée et d'avoir recueilli vos conseils.

La participation à la consultation s'est déroulée du 1^{er} au 15 février 2025 ; les participant : les personnes inscrites sur nos listes électorales.

Les résultats ; vous avez été 197 à vous exprimer :

- Projet n° 2 : 101 voix
- Projet n° 3 : 56 voix
- Projet n° 1 : 27 voix
- Projet n° 4 : 7 voix
- Projet n° 5 : 6 voix.

Merci à tous, merci également à Monsieur Zimpfer pour l'élaboration de son projet et à son soutien, Merci à tous les scrutateurs qui nous ont aidé à dépouiller les votes.

Nous nous réunissons très prochainement pour arrêter les décisions, et nous vous tenons rapidement informés de la suite.

Archivage des documents communaux

Dans le cadre de l'archivage des divers documents stockés dans la mairie, et pour anticiper un éventuel futur déménagement, nous avons pris contact avec les archives départementales.

Après avoir reçu une information recensant l'ensemble des thématiques gérées par les Municipalités, nous avons procédé au tri des archives.

Suivant la thématique, chaque archive a été examinée, triée et inscrite sur un bordereau signé par Monsieur le Maire et envoyé aux archives départementales pour accord de destruction.

Au retour de ce bordereau validé, nous avons jeté les documents tels que les diverses revues et détruit les documents mentionnant des informations personnelles (par exemple : les fiches de recensement militaire).

Nous poursuivons notre effort en prenant bien soin de trier chaque archive afin de respecter les dates limites de conservation légale avant destruction.

Nous avons trouvé de nombreuses boîtes archives contenant des documents datant d'avant 1951. A ce jour les plus anciens datent de 1947.

Nous reprendrons alors contact avec le directeur des archives départementales pour

Examiner avec lui soit le versement de ces archives dans ses services soit leur conservation à la Mairie.



Marie-Claire et Marie-Laurence

Bien vivre ensemble

Le conseil municipal rappelle aux habitants de Vany et de Villers L'Orme que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies, nettoyeurs haute pression) ne peuvent être effectués que :

i

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Les espaces verts communaux ne sont ni des zones de stationnement, ni des dépôts de matériaux divers, c'est une gêne pour l'entreprise qui a en charge l'entretien de ces espaces.

Les propriétaires de véhicules automobiles sont priés de se garer sur les emplacements réservés à cet effet.

Nous rappelons aux habitants dont la végétation déborde sur les trottoirs de bien vouloir faire le nécessaire pour ne pas gêner le passage des piétons.

Nous vous demandons également de ne pas gêner le passage du camion chargé de la collecte des ordures ménagères chaque jeudi matin et de rentrer votre container dès le jeudi soir ou le vendredi matin au plus tard.

Obligation des habitants en cas de neige et de verglas

Si le déneigement des voiries incombe à la commune, les riverains sont aussi tenus d'enlever la neige et la glace devant leur maison.

Des bacs de sel sont installés dans divers endroits du village. Ce sel est exclusivement réservé au déneigement des trottoirs et des rues et non pour votre usage personnel.

Nous rappelons qu'il est nécessaire que chacun de nous fasse preuve d'un peu de civisme pour que nous puissions vivre en bon voisinage.

Rappel concernant les bennes



Déchetteries
Eurométropole de
Metz

Pour les particuliers :

Ars-sur-Moselle (57130), Rue Georges Clémenceau
Augny-Marly (57155), Rue de la Gare
Metz-Borny (57070), Rue de la **Mouée**
Metz-Magny (57050), Rue de la Houblonnière
Montigny-lès-Metz (57950), Rue du Haut-Rhêlé
Peltre (57245) sur la RD 155B
Vernéville (57130) sur la D51

Enlèvement des encombrants :

Prendre RDV au 03 87 20 10 00

Message sur l'identification des boîtes aux lettres.

Nous rencontrons beaucoup de problème d'acheminement de colis et de courrier, parce que certaines boîtes aux lettres ne sont pas clairement identifiées.

Messages aux propriétaires de chiens, inciviques du village.

A juste titre, des plaintes nous parviennent régulièrement quant aux déjections canines qui décorent les espaces verts, les trottoirs, les bords de chemins...

Afin d'éviter tout malentendu :

- Aucun espace public n'est dédié aux crottes des animaux de compagnie.
- Nous n'avons à ce jour en mairie recensé aucun espace privé déclaré accepter ce type de stockage.

Que l'animal fasse ce qu'il a à faire est une chose et il n'en est pas responsable. Seul le maître a un devoir, celui de faire un peu d'exercice d'assouplissement en pliant les genoux et de ramasser le dépôt.

Ce manque de respect manifeste pourtant si simple à solutionner, colle à une minorité de personnes et pollue tout le reste de la population ainsi que le personnel d'entretien des espaces verts.

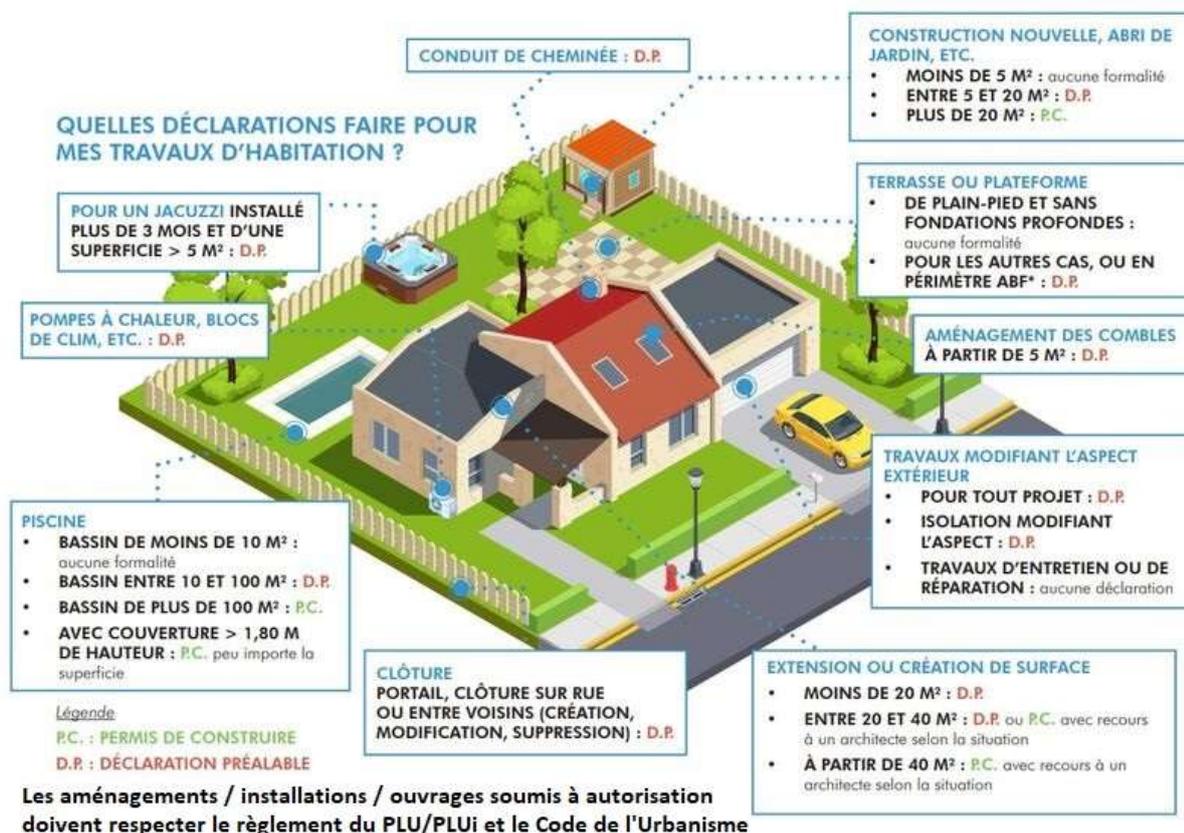


URBANISME

Vous envisagez la réalisation de travaux modifiant l'aspect extérieur de votre maison ?

Vous devez déposer une demande d'urbanisme avant de démarrer votre projet afin de s'assurer qu'il soit compatible avec le PLU, le PLUi ou le Code de l'Urbanisme.

Selon la nature de votre projet, il faudra compléter un dossier de **déclaration préalable avant travaux**, un **permis de construire** ou encore permis de démolir (*muret, clôture, etc.*).



Comment déposer mon dossier ?

- Rendez-vous sur le guichet numérique de l'Eurométropole de Metz : <https://urbanisme.eurometropolemetz.eu/>
- Rendez-vous en Mairie avec votre dossier en 3 exemplaires ou en 5 exemplaires pour les habitations situées dans le périmètre des ABF (*Villers l'Orme*)

Et après ?

- Une fois le projet accordé, vous devez afficher votre autorisation sur un panneau dès que la décision est portée à votre connaissance. L'affichage se fait sur un panneau rectangulaire de 80 centimètres de longueur et de largeur minimum (*disponible en magasin de bricolage*).
Attention ! En cas de contestation, vous devez apporter la preuve que vous aviez bien rempli les formalités d'affichage.
- Vous devez déposer en mairie ou sur votre espace en ligne le cerfa d'ouverture de chantier dès le début des travaux ainsi que le cerfa de fin de chantier.

À noter : le contrôleur de la Métropole peut vous rendre visite pour s'assurer de la conformité des travaux tout au long de votre chantier.

Conseils

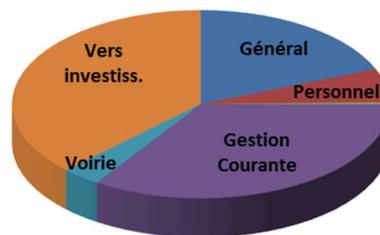
- La réglementation étant en perpétuelle évolution nous vous conseillons de vous renseigner avant de vous lancer dans un projet.
Le PLU et le PLUi sont disponibles sur le site internet de la mairie.
- Les cerfas évoluent régulièrement nous vous invitons à consulter notre site internet pour utiliser les dernières versions.

En cas de doute, Monsieur le Maire et son équipe se tiennent à votre disposition pour toutes questions.

Section de Fonctionnement

Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
011	Charges à caractère général	85 999	22%
012	Charges de personnel	22 000	6%
014	Atténuation de produits	1 200	0%
65	Autres charges de gestion courante	123 500	32%
68	Dotation entretien voirie	14 608	4%
023	Virement vers Investissements	142 400	37%
	Total	389 707	100%



Commentaires :

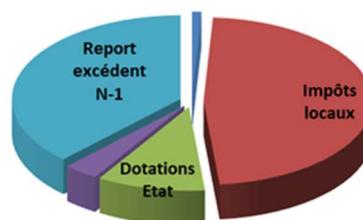
Les charges à caractère général sont constituées pour 30 000 € d'entretien des terrains dont 20 000 € de travaux de tontes effectués par Distri Flore ; pour 15 000 € de coût énergie, principalement l'éclairage public ; puis charges de publicité et d'insertion, entretien des réseaux, maintenance, assurance ...

Les charges de personnel concernent, la rémunération de nos deux salariés à temps partiel, Elodie et Mélissa. On retrouve en chapitre 65, notre contribution au Groupe Scolaire Intercommunal à VANY de **99 329 €** (hausse de 10 % par rapport à N-1, soit + 9 332 €) ; Notre commune porte à elle seule **28 %** du total des coûts de fonctionnement et d'investissement du SIS en 2024 ; en effet **56** des 158 élèves des 5 communes formant le regroupement scolaire habitent Vany.

En chapitre 68, une écriture d'amortissement neutralisée en recette qui concerne la voirie transférée à Eurométropole de Metz.

Le virement de 142 400 € vers le budget investissement est une opération d'équilibrage budgétaire.

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
70	Produits de la Chasse et loyers	3 342	1%
73	Impôts locaux et dot. Metz Métropole	158 959	41%
74	Dotations Etat	31 333	8%
75	Autres produits de gestion	2 600	1%
77	Transfert entretien voirie	14 608	4%
002	Report résultat N-1	178 865	46%
	Total	389 707	100%



Commentaires :

Les impôts locaux s'élèvent à **118 K.€** ; le reste du poste 73 est constitué par la fiscalité reversée d'Eurométropole de Metz et d'autres taxes diverses.

Les taxes communales TF et TFNB n'ont pas subi augmenté ; elles sont maintenues à 23,26 et 37,44 %.

Dans les dotations de l'Etat, on retrouve 19 K.€ ;

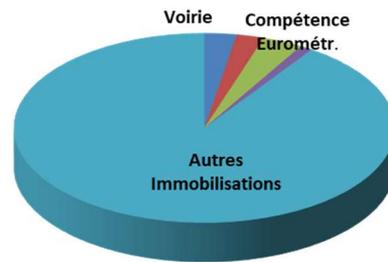
En poste 77, l'écriture de 14 608 € de neutralisation notée également en dépenses.

Le résultat de fonctionnement excédentaire de **178 865 €** réalisé en **2023** est reporté sur le **BP 2024**.

Section d'Investissement

Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
19	Transfert de Voirie	14 608	3%
20	Immobilisations incorporelles	1 496	0%
204	Transfert de compétences MM	11 687	3%
21	Immobilisations corporelles	4 000	1%
23	Autres Immobilisations	406 600	93%
	Total	438 391	100%



Commentaires :

La dépense de 14 608 € est neutralisée par la même écriture côté budget recettes.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par l'acquisition de licences logiciels et de frais d'étude.

Nous avons budgété en dépenses de transferts de compétences **11 687 €** en faveur de Eurométropole de Metz pour notre contribution « voiries » (cette fois-ci, dépense bien réelle).

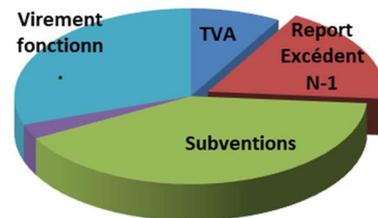
Les 4 000 € d'immobilisations corporelles sont représentées par l'achat de tables et un vidéo projecteur.

En chapitre 23, le report de notre budget de **219 000 €** consacré à la construction du nouveau bâtiment Mairie/Foyer ; le second investissement **70 K.€** destiné à l'aménagement voie douce ; le 3^{ème} est la 2^{ème} phase de l'enfouissement des réseaux secs de la rue du Château, **66 K** ; puis les autres dépenses, préservation des marronniers, passage piétons, illuminations et divers projets.

A noter : la commune n'a plus aucun emprunt en cours.

Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
10	TVA, TLE et Réserves	23 402	5%
001	Report excédent N-1	101 473	23%
13	Subventions	156 508	36%
28	Amortissement voirie	14 608	3%
021	Virement du fonctionnement	142 400	32%
	Total	438 391	100%



Commentaires :

Les recettes de taxes d'aménagement représentent la plus grosse partie du poste 10.

Notre résultat excédentaire de **101 473 €** de 2023 est reporté sur 2024.

Une part importante des subventions budgétées concernent le projet « construction Mairie/Foyer » ; elles sont reportées comme en budget dépenses pour les mêmes raisons ; les autres subventions sont corrélées à nos projets de dépenses décrites ci-dessus.

Les recettes de 14 608 € neutralisent le chapitre 19 du budget dépenses.

Le virement de 142 400 € provenant du budget fonctionnement est une écriture d'équilibrage budgétaire.

Pour toute question sur les budgets, ou complément d'explication, la commission des finances se tient à votre disposition pour vous répondre (sur RV, par courriel ou lors de la permanence du samedi matin).

2024-retour en images



10/01/2024 : la galette des rois, organisée dans le cadre des mercredis récréatifs séniors, qui ont lieu les mercredis après-midi, tous les 15 jours, au Foyer, dans la joie et la bonne humeur, avec nos élus, Christine, Béatrice et Marie-Laurence.



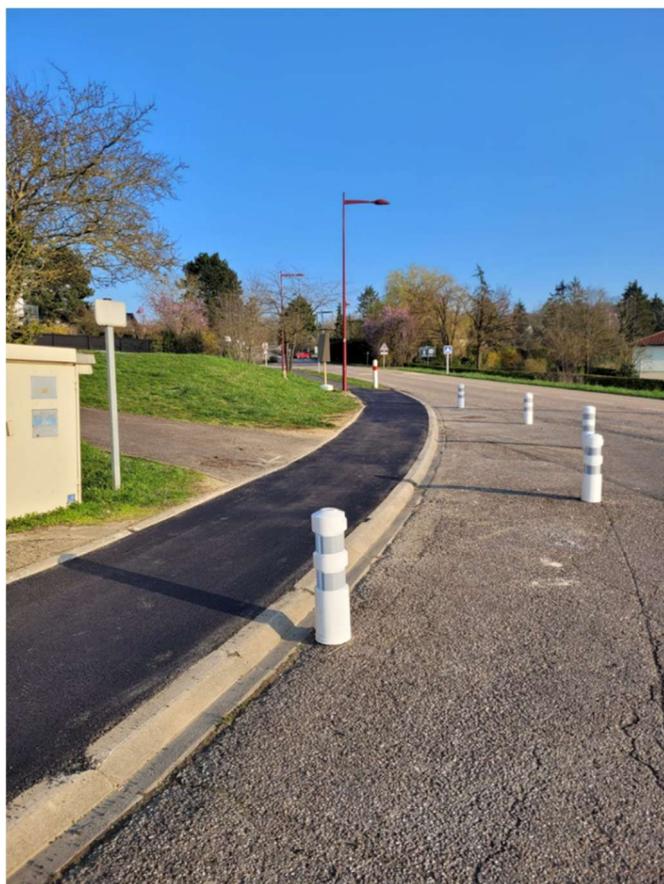
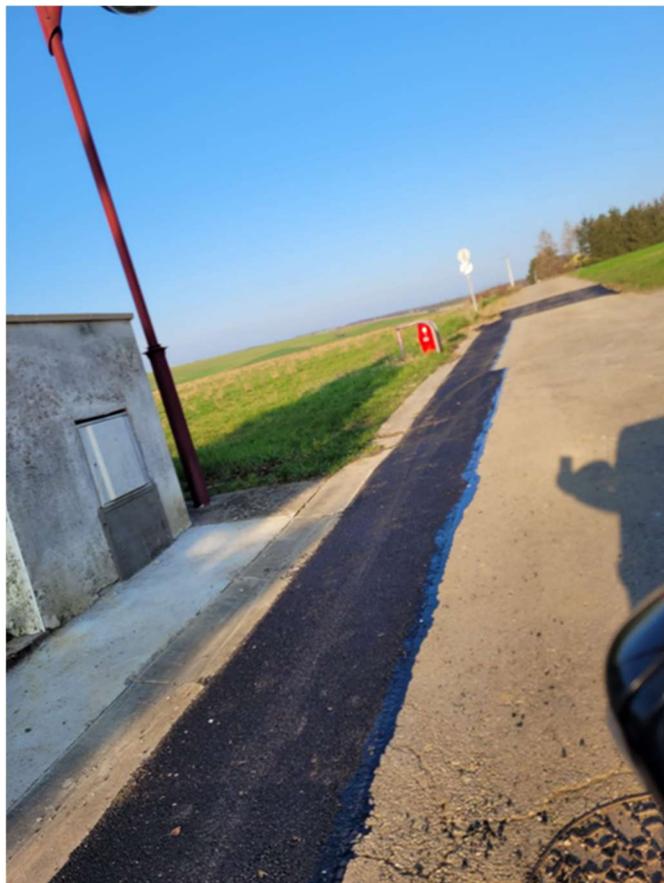
20/01/2024 : notre village est ambassadeur du don d'organes

30/01/2024 : Les travaux débutent ; La mise en service de la borne IRVE « semi rapide » Entre deux Villes est en place le 15/03 ; les travaux sont réalisés par UEM et financés par Eurométropole de Metz.





L'enfouissement des réseaux rue du Rondeau est achevé le 9 février, et l'enfouissement HTA et Telecom, le 8 mars.



Acquisition par la Commune d'une saleuse remorquable



08/03/2024 : réalisation des trottoirs rue du clos et Entre deux Villes ; pose de plots pour faire ralentir les automobilistes et marquages au sol.



Mars 2024 : mauvaise nouvelle ; nuisance environnementale ; dépôt malveillant ; **amiante**.



Pose de barrières pour protéger nos enfants à pied ou à vélo.



Nettoyage
de la
fontaine

Avant

Après

Reprofilage
du ruisseau



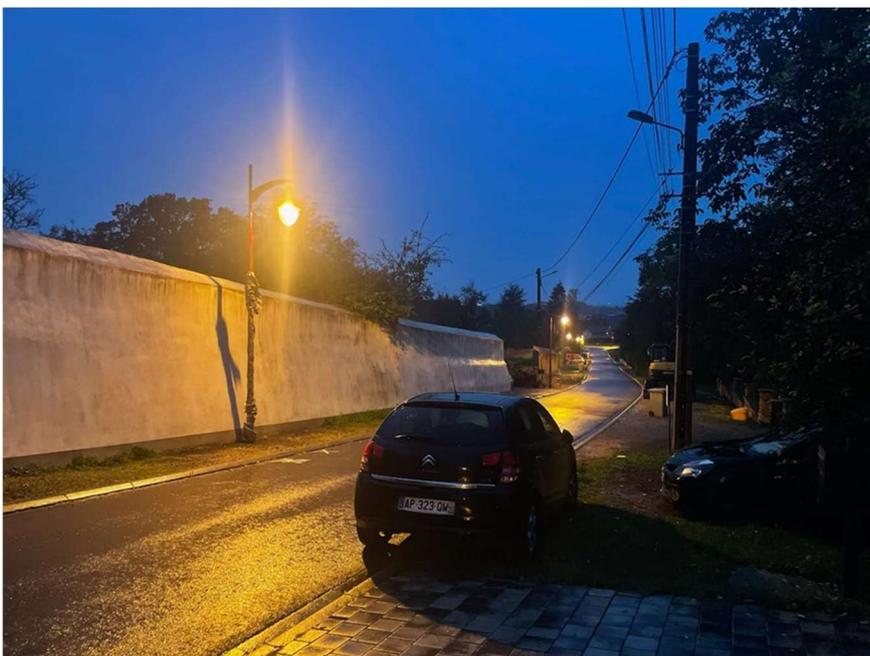


Rail cassé le 18/09 ; réparé le 10/10.

Pose d'un nouveau miroir rue Principale.



Modification des agencements de sécurisation sur la D69c pour améliorer les accès aux riverains.



Octobre 2024 : fin des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Château – Inauguration du lieu avec Marie-Jo Zimmermann et notre Maire
Toute la commune est pourvue maintenant de réseaux enfouis.

Halloween – Réception organisée par la Commune





Visite de Saint Nicolas à l'Ecole et dans chaque foyer de notre village



Création et installation des décorations de Noël « Maison » par le Conseil Municipal et des bénévoles.



29/12/2024,
1^{ère} utilisation
de notre
nouvelle
saleuse.



Mairie de Vany, Villers l'Orme

Plus d'information sur la mairie et les actualités du village sur

www.vany.fr



**Vous pouvez nous
appeler :**

09 67 12 83 70



**Vous pouvez nous
écrire :**

Mairie.vany@orange.f

